



Abidjan, le 07 OCT 2025

DIRECTION GÉNÉRALE

N° 179 / MEMFPMA/ENA/DG/SC

COMMUNIQUÉ

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENA COMMUNIQUE :

Conformément aux articles 10 et 20 de l'arrêté n°0098 /MEMFPMA/ENA du 09 juillet 2025 portant ouverture des tests d'accès en 2026 à l'École nationale d'administration (ENA), les candidats déclarés admis aux tests d'accès en 2026 sont invités à déposer au Service des Concours de l'ENA, un dossier physique comprenant les pièces suivantes :

- POUR LES ADMIS EN QUALITÉ D'AUDITEURS :
 - une demande manuscrite adressée au Directeur Général de l'ENA, précisant les nom, prénoms, adresse, le corps, le grade, le cycle et la filière choisie (modèle à télécharger sur le site www.ena.ci) ;
 - une fiche de candidature et un curriculum vitae (modèle à télécharger sur le site www.ena.ci) ;
 - un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un (01) an, au 1er janvier 2025 ;
 - une copie du certificat de première prise de service dans l'emploi et le grade actuel ;
 - une copie de l'acte de nomination dans le corps ;
 - une autorisation d'inscription délivrée par la hiérarchie, précisant le cycle et la filière ;
 - une copie du baccalauréat ou du diplôme admis en équivalence, certifiée conforme à l'original par les autorités municipales. Pour un diplôme obtenu à l'étranger, le candidat doit obligatoirement produire une attestation d'équivalence, délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) ;
 - une copie de la carte professionnelle ;
 - une copie de la carte nationale d'identité ;
 - deux (02) photos d'identité de couleur de même tirage ;
 - Une copie du reçu de paiement des frais d'inscription.

- POUR LES ADMIS EN QUALITÉ D'AUDITEURS À TITRE ÉTRANGER (ATE)
 - une demande manuscrite adressée au Directeur Général de l'ENA, précisant les nom, prénoms, adresse, nationalité, cycle et la filière choisie ;
 - une fiche de candidature et un curriculum (modèle à télécharger sur le site www.ena.ci) ;
 - une copie certifiée, libellé en français, conforme à l'original du Baccalauréat de l'Enseignement du second degré ou d'un titre admis en équivalence et du diplôme requis pour le cycle de formation choisi ;
 - une attestation de bourse délivrée par l'Etat ou un organisme international couvrant la durée de la formation (le cas échéant) ;
 - une lettre d'engagement du gouvernement à recruter l'intéressé après sa formation à l'ENA ;
 - deux (02) photos d'identité couleur de même tirage ;
 - une copie du reçu de paiement des frais d'inscription.

La période de dépôt des dossiers est fixée du mardi 14 au jeudi 16 octobre 2025 selon le programme suivant :

Cycle Supérieur : mardi 14 octobre 2025 ;

Cycle Moyen Supérieur : mercredi 15 octobre 2025 ;

Cycle Moyen : jeudi 16 octobre 2025.



Narcisse SEPY YESSOH